

- DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME -

GR® 21 / Sentier du Littoral

ACCÈS INTERDIT - Déviation temporaire

COMMUNE DE SAINTE-MARGUERITE-SUR-MER ET DE QUIBERVILLE

FOR YOUR SAFETY, IT IS RECOMMENDED THAT YOU NOT USE THE COASTAL PATH AND FOLLOW THE BYPASS ITINERARY

LÉGENDE :

- DEVIATION TEMPORAIRE NON BALISÉE
- SENTIER BALISÉ GR® 21, GR® 212, GR® 212B
- ZONE DE TRAVAUX PASSAGE INTERDIT
- SENTIER DU LITTORAL

POUR VOTRE SÉCURITÉ

- En raison des travaux d'aménagement d'un ouvrage hydraulique de connexion de la Saône à la mer et de la restauration du cours de la Saône, le GR® 21 / Sentier du Littoral est interrompu entre Sainte-Marguerite-sur-Mer et Quiberville.
- La responsabilité des usagers est engagée en cas de non respect du cheminement préconisé, d'imprudence ou d'inattention de leur part.

INFORMATIONS

Office de tourisme Terroir de Caux
bureau de Quiberville - 02 35 04 08 32
www.quibervillesurmer-auffay-tourisme.com

Cap d'Ailly :
Espace Naturel Sensible / Bois humide
Passage délicat, merci de privilégier la déviation après des périodes importantes de pluie.

Le Département de la Seine-Maritime et la FFRandonnée 76 vous remercient pour votre vigilance et votre compréhension.

Horaires des Marées

76 SEINE-MARITIME LE DÉPARTEMENT

FFRandonnée 76 Seine-Maritime

INAUGURATION

TOUT LE MONDE ÉTAIT LÀ...!



LE 21 JANVIER, tous les acteurs du projet étaient réunis

[LIRE PAGES INTÉRIEURES](#)

CURIEUX

Le chantier de tous



« La particularité de ce chantier, c'est qu'il bénéficie d'une attention bienveillante de la part des habitants du territoire, comme je n'en ai jamais rencontrée en 20 ans dans les travaux publics. A tel point que nous avons dû

renforcer la sécurité ! Sur un chantier ordinaire, il y a quelques curieux au début, quand on installe les engins, et ensuite on ne voit plus personne. Là, c'est permanent ».

Nicolas Smets,
Directeur de travaux, entreprise Charier

AVANT / APRÈS

« La science avance »



Avec ses étudiants du laboratoire « Morphodynamique continentale et côtière » (M2C) de l'Université de Rouen, Julien Deloffre ausculte le territoire de la basse vallée de la Saône. Objectif : évaluer les changements du territoire générés par la reconnexion : « Il faut garder à l'esprit le caractère pionnier de cette opération. Il est essentiel de disposer d'un retour d'expérience, qui sera extrêmement précieux pour d'autres territoires qui se trouvent confrontés aux mêmes problématiques que la Saône. »



Qu'est ce que le projet Basse Saône 2050 ?

Adapter le territoire de la basse vallée de la Saône aux réalités du XXI^e siècle, c'est l'ambition du projet de territoire Basse Saône 2050, qui intègre trois volets :

- appréhender le risque inondation en favorisant l'écoulement de la Saône à la mer tout en répondant au risque submersion marine ;

- prendre en compte l'ensemble des usages socio-économiques de la basse vallée (riverains, usagers, agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, touristes...);
- améliorer la qualité du milieu (zone humide, continuité écologique, paysage, eau, etc.) et restaurer la biodiversité.

INAUGURATION

Attention, travaux !

Le 21 janvier, le chantier de la reconnexion de la Saône à la mer a été officiellement inauguré.



De gauche à droite : **Jean-François Bloc**, Maire de Quiberville-sur-Mer, **Audrey Gadenne**, conseillère départementale du Calvados, Présidente de la commission transition environnementale, **Valérie Nouvel**, Vice-Présidente du conseil départemental de la Manche et Présidente du SyMEL (Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche), gestionnaire des sites Conservatoire du littoral dans la Manche et également membre du Comité de Bassin Seine-Normandie, **Nicolas Leforestier**, Président du Syndicat Mixte des Bassins Versants Saône Vienne Scie, **Jérôme Dutordoir**, Secrétaire général de la Sous-Préfecture de Dieppe et **Christophe Poupard**, Directeur de la connaissance et de la planification à l'agence de l'eau Seine-Normandie.

Plus d'une centaine de participants, représentant l'État, la Région Normandie, l'agence de l'eau Seine-Normandie, le Syndicat Mixte du Littoral de la Seine-Maritime, les trois communes de la basse vallée, la communauté de communes Terroir de Caux, le Conservatoire du littoral... Personne n'aurait voulu manquer l'inauguration de ce chantier exemplaire, le premier du genre en France, scruté de près par un grand nombre d'autres territoires côtiers. La journée a débuté par une visite du chantier, sous la conduite de Laurent Topin, directeur du Syndicat Mixte des Bassins Versants Saône Vienne Scie (SMBV SVS), le maître d'ouvrage de l'opération.

C'EST EN DÉBUT D'APRÈS-MIDI que s'est déroulée la cérémonie d'inauguration officielle du chantier. Nicolas Leforestier, le président du SMBV SVS, a coulé dans l'un des piliers un tube de plastique contenant des dessins

des enfants de la vallée, qui ont imaginé leur futur sur ce territoire.

LA TABLE-RONDE qui a clôturé la journée s'est déroulée en deux temps. D'abord, les représentants des structures qui accompagnent (et financent) ce projet ont pu expliquer en quoi ce chantier ouvre des perspectives d'avenir, d'abord pour la basse vallée de la Saône, mais aussi, plus largement, pour les territoires littoraux de Normandie et d'ailleurs. « Basse Saône 2050, c'est un projet extrêmement inspirant pour toute la Seine-Maritime, où l'on trouve plusieurs vallées qui présentent la même configuration, débouchant dans un estuaire au milieu d'une côte rocheuse, a ainsi déclaré Julie Favrel, chargée de mission Stratégie littoral au Syndicat Mixte du Littoral 76. C'est un projet pionnier, innovant, dont il faudra veiller à tirer tous les enseignements, pour espérer gagner du temps sur les autres territoires comparables. Dans la Saône, les questions ont commencé

à émerger dès la fin des années 1990, et c'est maintenant que les réalisations voient le jour. C'est dire le temps qu'il a fallu pour parvenir à un projet acceptable par tous les acteurs. A la lumière de cette expérience, sans doute pourrions-nous avancer plus vite dans d'autres sites ».

RÉGIS LEYMARIE, délégué adjoint de rivages pour la Normandie au Conservatoire du littoral, a insisté sur le rôle de coordinateur que joue le Conservatoire : « ce rôle consiste à favoriser le dialogue entre tous les acteurs, en sorte de faire émerger un consensus autour du projet, et de prévenir les oppositions frontales. Ce travail demande du temps et de la patience, il a été porté par les chargées de mission que nous avons affectées à ce territoire. A l'issue du projet, le Conservatoire du littoral sera devenu propriétaire des terrains nécessaires au reméandrage et à la renaturation de la Saône, en particulier le site de l'ancien camping municipal de Quiberville ou celui de l'ancienne peupleraie de Longueil ».

CHRISTOPHE POUPARD, Directeur de la connaissance et de la planification à l'agence de l'eau Seine-Normandie, et Laurent Dumont, chef du bureau espaces littoraux, estuariens et marins à la DREAL Normandie (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, la DREAL est un service de l'Etat), ont insisté sur l'importance du recours à des solutions fondées sur la nature pour adapter les territoires côtiers au changement climatique : « L'Etat donne la priorité aux solutions fondées sur la nature, c'est ainsi que le projet Basse Saône 2050 a fait partie en 2024 des 9 lauréats du prix Solutions fondées sur la nature. Il est en effet indispensable que les projets d'adaptation des littoraux au changement



Véronique Depreux



Christophe Poupard



Laurent Dumont



Jean-François Bloc



Nicolas Leforestier



Didier Ledrait



Julie Favrel



Régis Leymarie

climatique soient aussi des projets favorables à la biodiversité. C'est bien le cas de ce projet Basse Saône 2050 : le chantier que nous inaugurons aujourd'hui permettra de maîtriser le risque de crues et de submersions marines, mais il permettra également de restaurer la continuité écologique de la rivière et de rendre une part de sa fonctionnalité à l'estuaire », a déclaré M. Dumont. M. Poupard a précisé de son côté : « Les solutions fondées sur la nature présentent l'avantage considérable de s'avérer bien plus résilientes, et de coûter beaucoup moins cher que des solutions plus interventionnistes, tant en termes de coût initial qu'en termes de coûts d'entretien et de maintenance. Il est donc au cœur de la mission de l'agence de l'eau Seine-Normandie d'accompagner les territoires côtiers qui s'orientent vers ce type de solutions. C'est la raison pour laquelle l'agence contribue, à hauteur de 5,8 millions d'euros, au

financement du chantier de reconnexion de la Saône à la mer (sur un total de 6,45 millions) ».

DANS UN DEUXIÈME TEMPS, les maires de Longueil, Quiberville-sur-Mer et Sainte-Marguerite-sur-Mer se sont projetés dans le futur du territoire, après la livraison du chantier. « Dans les années à venir, nous verrons prospérer à Longueil un tourisme doux, a déclaré Didier Ledrait, un tourisme d'amoureux de calme et de nature, qui viennent se ressourcer et qui ne souhaitent pas forcément séjourner sur le front de mer ».

« A QUIBERVILLE, a rappelé Jean-François Bloc, nous étions confrontés à deux problèmes : la multiplication des épisodes d'inondation et de submersion marine, et la nécessité de faire évoluer le principal équipement touristique de la commune, le camping municipal, dont l'offre commençait à

être en décalage avec les attentes des touristes d'aujourd'hui. Grâce à ce projet de territoire, nous avons pu traiter simultanément ces deux sujets ».

ENFIN, VÉRONIQUE DEPREUX, maire de Sainte-Marguerite-sur-Mer, a évoqué un point de vigilance : « Nous devons bien sûr accueillir les touristes, mais il est important que cette fréquentation touristique soit maîtrisée. Dans la commune, nous avons déjà une proportion alarmante de résidences secondaires, qui ne sont occupées que l'été ». Et Nicolas Leforestier, président du SMBV SVS, en a ajouté un autre : « Nous avons amélioré la qualité de l'eau grâce aux travaux d'assainissement, mais nous n'avons pas traité la question des ruissellements de boue qui se déversent dans la rivière en cas de fortes pluies ».

Sans doute le prochain chantier de la basse vallée de la Saône... sur lequel le SMBVSVS est déjà mobilisé !